



Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Service de la circulation routière et de la navigation (SCN)

Section technique - Navigation

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt (DSUS)

Technische Abteilung - Schifffahrt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Demande d'immatriculation bateau

N° plaques :

VS _____

Type d'immatriculation

- Nouvelle affaire en Valais
- Changement de bateau
- Cession de plaques

Bateau à immatriculer

N° matricule

N° de coque ou H.I.N

Marque

Lieu de stationnement

Nom et adresse du détenteur

Date de naissance

Origine

Privé

Portable :

Documents annexés pour bateaux neufs ou pour bateaux d'occasion venant de l'étranger

- Attestation d'assurance électronique (bateaux avec moteur et bateaux à voile dont la surface végétale dépasse 15m²)
- Manuel du propriétaire (fourni par le constructeur)
- Acquit de douane (form. 15.10 - bateaux en provenance de l'étranger, immatriculés pour la 1ère fois en Suisse)
- Déclaration de conformité du bateau 2013/53/UE avec N° W.I.N. et normes ISO (constructeur)
- Déclaration de conformité du moteur 2003/44/CE ou 2013/53/UE
- Données techniques du moteur, puissance et régime max., etc. (Importateur)
- Fiche d'entretien du système antipollution du moteur (constructeur ou l'importateur)
- Procès-verbal de mesure des voiles (établi lors de l'inspection par l'autorité compétente)
- Procès-verbal de mesure des émissions sonores (établi lors de l'inspection par l'autorité compétente)
- Procès-verbal du contrôle technique (établi lors de l'inspection par l'autorité compétente)
- Procès-verbal d'admission (établi lors de l'inspection par l'autorité compétente)

Documents annexés pour bateaux d'occasion déjà immatriculés en Suisse

- Le permis de navigation du bateau
- Attestation d'assurance électronique (bateaux avec moteur et bateaux à voile dont la surface végétale dépasse 15m²)
- Rapport d'inspection du bateau (si la dernière expertise date de plus de 3 ans)
- Formule de cession des plaques d'immatriculation (en cas de cession des plaques)

Le bateau est muni des équipements suivants

Gaz – Attestation du dernier contrôle (valable 3 ans)

Date : _____

Électricité – Attestation du dernier contrôle valable 10 ans
en cas de changement de détenteur, validité 5 ans

Date : _____

(Inscrire le nombre d'installations)

____ Réservoirs à carburant fixes ____ Moteurs fixes ____ Moteurs hors-bord
____ WC ____ Douches ____ Lave-mains et éviers ____ Evacuations au lac avec vannes

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 17 et 48 de la Loi fédérale sur la navigation intérieure, LNI) et se verra retirer le permis (art. 19 LNI)

Lieu et date : Signature :

Pour les mineurs/personnes sous tutelle, signature du représentant légal:

A remplir par le service de la circulation routière et de la navigation

Muni de la signature et du sceau du service ce document vaut remplacement du permis de navigation en Suisse

Pour une durée de 30 jours à compter de la date ci-dessous

Jusqu'à la prochaine inspection officielle, soit le :

Date : Sceau
Signature :

Dossier complet :

Info :

Permis :

Plaques :

Facture :

